

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 18 juillet 2008  
(convocation du 7 juillet 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15  
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel  
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique  
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15  
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure  
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel  
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00  
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00  
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15  
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Renouveau Urbain du centre historique - Opérations de  
restauration immobilière - Mise à jour des études de restauration immobilière  
des îlots "Faures/Gesan" et "Fusterie" - Participation de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la procédure de restauration immobilière, la SEM In'Cité réalise des études pré opérationnelles dans le secteur Saint-Eloi/Salinières ayant pour objet de définir les périmètres opérationnels d'intervention à l'échelle d'îlots prioritaires ainsi que les éléments constitutifs des dossiers soumis à enquête publique.

Il est rappelé que cette procédure, codifiée aux articles L 313-4 et suivant du code de l'urbanisme, a pour objectif de contraindre les propriétaires d'immeubles identifiés, à effectuer les travaux prescrits par la puissance publique suivant les objectifs de l'opération.

C'est ainsi qu'en 2003 et 2004, la SEM In'Cité a conduit un programme d'études sur les Îlots Saint-James, Teulère, Rénière, Fusterie, Faures/Gesan, Sainte-Colombe-Bouquière, Bouquière-Buhan, Nérigeau-Sauvageau-Pontes-Maubec et Carpenteyre-Andronne.

Toutes ces études ont été faites en deux phases :

- la première permet une caractérisation urbaine précise de chaque îlot en terme de fonctionnement (structure urbaine et parcellaire, accès aux bâtiments, aux cœurs d'îlots, ...).
- la deuxième consiste à produire pour chaque immeuble, une fiche d'état des lieux précise ainsi qu'une fiche de travaux indiquant un coût global par m<sup>2</sup>.

Suite à la Convention Publique d'Aménagement du 8 juillet 2002 entre la Ville de Bordeaux et la SEM In'Cité ainsi qu'à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Bordeaux Centre Historique en date du 11 mai 2007, la SEM In'Cité doit engager une mise à jour des études de restauration immobilière d'ensemble d'immeubles des Îlots Faures/Gesan et Fusterie et ce, au vu des dispositions de la D.U.P Travaux.

Le coût global HT de ces deux études est estimé pour la CUB à vingt mille dix euros (20.010,00 euros) pour un coût total de 66 700 € répartis comme suit :

	<b>Total HT</b>	<b>Part. CUB</b>		<b>Part. In'Cité</b>		<b>Part. CDC</b>	
Ilot « Faures – Gensan	44.000,00 €	13.200,00 €	30 %	13.200,00 €	30 %	17.600,00 €	40 %
Îlot Fusterie	22.700,00 €	6.810,00 €	30 %	6.810,00 €	30 %	9.080,00 €	40 %
<b>Total</b>	<b>66.700,00 €</b>	<b>20.010,00 €</b>	<b>30 %</b>	<b>20.010,00 €</b>	<b>30 %</b>	<b>26.680,00 €</b>	<b>40 %</b>

Conformément à la fiche 11 du Règlement d'Intervention en matière d'Habitat et Politique de la Ville validé par le Conseil de Communauté, la CUB est sollicitée à hauteur de 30 % du coût HT de ces études, soit un montant global de 20.010,00 euros.

Les modalités de paiement de cette participation sont détaillées dans la convention annexée à cette délibération.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

#### **APPROUVER**

- la participation financière de la Communauté Urbaine à la réalisation de la mise à jour des études de restauration immobilière d'ensemble d'immeubles des Îlots Faures / Gensan et Fusterie sous maîtrise d'ouvrage de In'Cité à hauteur de 30 % des études soit 20.010,00 euros HT
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 204, article 2042 fonction 72 programme HC 01 clé d'imputation D630 000 0171 du budget de l'exercice en cours.

#### **AUTORISER**

- le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 24 JUILLET 2008</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2008</b></p>
---

M. VÉRONIQUE FAYET